

8

Centre National de la Population
19, rue de la Santé, Médecine
75276 PARIS CEDEX 06
Tél. (1) 45 33 95 41

SOMMAIRE

	PAGES
I. INTRODUCTION.....	1
II. ORGANISATION.....	3
A. INSTITUTIONS.....	3
B. CALENDRIER.....	6
C. MOYENS.....	7
D. FORMATION DU PERSONNEL.....	9
III. EXECUTION DU RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT.....	10
A. CARTOGRAPHIE ET PRE-COMPTAGE DES GABONAIS DE 17 ANS ET PLUS.....	10
B. RECENSEMENT-PILOTE.....	11
C. REVISION DE LA METHODOLOGIE.....	11
D. DENOMBREMENT.....	11
E. ENQUETE POST-CENSITAIRE ET EVALUATION DU TAUX DE COUVERTURE.....	12
F. EXPLOITATION.....	13
G. EVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS DU RGPH.....	13
H. PUBLICATION.....	14
IV. CONCLUSION.....	14

METHODOLOGIE

I - Introduction

A - Avant propos

Pour ses impératifs de planification de son développement, et malgré la réalisation successive de 3 recensements, le Gabon connaît un sérieux handicap dans la connaissance, et partant la maîtrise de sa population. D'une manière générale, il y'a méconnaissance:

* des caractéristiques individuelles relatives à la structure et aux mouvements qui la traversent (fécondité, mortalité, migrations);

* des aspects socio-économiques propres à cette population: éducation, emploi, santé, etc...

Lors de la réunion plénière du 23/05/1991 de conclusion générale de la mission FNUAP sur l'élaboration d'une stratégie en matière de population pour le Gabon (PROGRAMME QUADRIENNAL 1992-1996), co-présidée par le Directeur Général de la Statistique et des Etudes Economiques pour la partie gabonaise, et par le Directeur du FNUAP pour le Congo et le Gabon, il avait été constaté entre autres:

* les importantes préoccupations pour le Gouvernement à propos du faible effectif de la population et de son inégale répartition sur l'ensemble du territoire national;

* l'inexistence de politique de population institutionnalisée, ce qui excluait une bonne perception, par les décideurs, de la corrélation entre population et développement.

Sur ce, un travail de réflexion sur la demande du présent projet a démarré dès mai 1991, avec l'appui technique du CTP du projet CEA RAF/88 P02 UDEAC. Ce travail a abouti à la reconnaissance de la nécessité de procéder à un Recensement Général de la Population et de l'Habitat par les Nations Unies, vu la carence de données dans les divers secteurs socio-économiques du pays, et pour une meilleure connaissance de la population dans sa structure, ses mouvements et sa répartition spatiale. Un document a été confectionné et transmis officiellement par le Représentant Résident du PNUD, Coordonnateur Résident des Activités Opérationnelles du système des Nations Unies à Monsieur le Ministre de la Planification en date du 02/07/1991 (réf. n° FPA/063/EF/SV).

B - Les objectifs du RGPH 93

Ces objectifs prennent la situation spécifique du Gabon, à savoir un " désert démographique " (voir l'article de V. OBAME EMANE), sans pour autant s'écarter de manière significative des préoccupations internationales.

* A court terme

Il s'agit d'obtenir pour les différentes divisions administratives, et avec le maximum d'exactitude, le nombre et la distribution de la population, sa répartition selon les caractéristiques démo-socio-économiques (âge, lieu de naissance, ethnie ou nationalité, état matrimonial, activité économique, fréquentation scolaire, type d'handicap, migrations, fécondité, mortalité).

Toutes ces caractéristiques individuelles permettent d'améliorer la connaissance de l'état de la population ainsi que des mouvements qui la traversent.

En filigrane, le RGPH 93 permettra de promouvoir l'analyse, la recherche et l'utilisation des données démographiques grâce à la création d'une banque de données inexistante à ce jour.

* A moyen terme

On tendra vers l'intégration des variables démographiques dans la planification du développement, et la création d'une Unité de Planification de la Population (UPP) devant favoriser la mise en oeuvre d'une politique de population.

C - Dispositions légales

Ce sont:

* La Loi n°
ratifiant l'Ordonnance n° 001/92/PR du 14 février 1992, portant sur l'organisation d'un Recensement Général de la Population et de l'Habitat en République Gabonaise;

* Le Décret n° 000444/PR/MPEAT du 28 février 1992, fixant les attributions, les modalités d'organisation et de fonctionnement des organes de coordination et d'exécution du Recensement Général de la Population et de l'Habitat;

* La Nomination le 15 mai 1992, en Conseil des Ministres, des principaux responsables du Bureau Central du Recensement (BCR)

II - Organisation

A - Institutions

Le Décret n° 000444/PR/MPEAT ci dessus cité a créé pour la bonne marche de l'opération, un certain nombre d'institutions:

1 - La Commission Nationale du Recensement (CNR)

Rôle

C'est l'organe de coordination, placé sous la haute autorité du Président de la République, Chef de l'Etat. Elle est chargée:

a) de fixer les objectifs généraux du Recensement en fonction des directives du Gouvernement;

b) de suivre le déroulement du Recensement et de veiller à la mobilisation des moyens financiers, matériels et humains prévus pour son exécution;

c) de garantir l'indépendance d'action de la Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques, qui est l'organisme gouvernemental d'exécution, dans le cadre des missions dévolues à l'opération recensement;

d) d'assurer le soutien administratif nécessaire au bon déroulement des travaux, en particulier le détachement du personnel et de l'équipement nécessaires pendant le dénombrement exhaustif sur le terrain;

e) d'organiser la campagne d'information et de sensibilisation aux fins de créer un climat favorable au recensement et de permettre le concours actif de toutes les structures administratives et politiques du pays;

f) d'adopter le rapport final du recensement, ainsi que toutes les publications des résultats, avant leur adoption par le Gouvernement.

Composition

Présidée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, la CNR a pour membres:

* - le Ministre chargé de la Planification, de l'Economie et de l'Amenagement du Territoire;

* - le Ministre chargé de l'Administration du Territoire, des Collectivités Locales et de la Décentralisation;

* - le Ministre chargé de la Santé Publique et de la Population;

- * - le Ministre chargé du Travail, des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle;
- * - le Ministre chargé de l'Education Nationale;
- * - le Ministre chargé de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre;
- * - le Ministre chargé de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural;
- * - le Ministre chargé des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale , chargé des Relations avec les Assemblées;
- * - le Ministre chargé des Finances, du Budget et des Participations;
- * - le Ministre chargé de la Défense Nationale, de la Sécurité et de l'Immigration;
- * - deux représentants par parti politique et association professionnelle reconnus par le ministère de l'Administration du Territoire.

Le secrétariat général de la CNR est assuré par le Ministre de la Planification, de l'Economie et de l'Aménagement du Territoire.

2 - Le Comité Technique du Recensement (CTR)

Rôle

Il est placé sous l'autorité du Ministre chargé de la Planification, de l'Economie et de l'Aménagement du Territoire, et se doit:

- * - de traduire de manière opérationnelle les objectifs généraux fixés par la CNR;
- * - de donner un avis sur les aspects techniques présentés par le Bureau Central du Recensement (BCR), notamment sur:

1) la collaboration pratique et effective entre les services participant de près ou de loin aux activités du recensement;

2) l'étude des solutions techniques à apporter à tous les problèmes posés au cours des phases de préparation, d'exécution et de traitement des données du recensement;

3) l'examen des questions qui lui sont soumises par le Directeur National du Recensement et le Directeur du Bureau Central du Recensement.

Composition

Sous la présidence du Ministre de la Planification, de l'Economie et de l'Aménagement du Territoire, le CTR est composé comme suit:

- * - le Commissaire Général au Plan et au Développement;
- * - le Commissaire Général à l'Aménagement du Territoire;
- * - le Directeur Général de la Statistique et des Etudes Economiques;

- * - le Directeur Général Adjoint de la Statistique et des Etudes Economiques;
- * - le Directeur Général de l'Administration du Territoire;
- * - le Directeur Général de l'Agriculture;
- * - le Directeur Général de l'Information;
- * - le Directeur Général de la Santé Publique;
- * - le Directeur Général de l' Education Nationale;
- * - le Directeur Général de l'Informatique;
- * - le Directeur Général de l'Habitat;
- * - le Directeur du Bureau Central du Recensement;
- * - le responsable du Programme Alimentaire Mondial;
- * - les experts associés en cartographie, collecte des données et analyse démographique.

Le secrétariat du CTR est assuré par le Directeur Général de la Statistique et des Etudes Economiques.

3 - La Direction Nationale du Recensement (DNR)

Assumée en vertu des textes et en pratique par le Directeur Général de la Statistique et des Etudes Economiques, elle est chargée de la mise en oeuvre des programmes adoptés par la CNR.

Elle définit, après consultation du CTR, les modalités de fonctionnement du Bureau Central du Recensement, ainsi que les relations avec la Commission Nationale du Recensement.

Notons au passage:

- * - la responsabilité du Directeur National du Recensement, devant la Commission Nationale du Recensement pour les opérations approuvées par elle;

- * - l'autonomie budgétaire de la DNR par rapport à tout département ministériel et sous la responsabilité du Directeur National, lequel est cependant tenu à faire contresigner tout acte financier soit par le Directeur du Bureau Central du Recensement, soit par le Chef de la Division Administration et Finances du dit Bureau;

- * - qu'entant que responsable de l'ensemble des opérations de recensement, le Directeur National dispose de pouvoirs étendus. A ce titre, dans le respect des lois et règlements en vigueur, il peut prendre toutes décisions qu'il juge appropriées en vu de la bonne réalisation du programme défini par la CNR.

4 - Le Bureau Central du Recensement (BCR)

Organe d'exécution, créé au sein de la Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques, il comprend 5 Divisions:

- * - Méthodologie, Analyse et Publication
- * - Cartographie
- * - Opérations de Terrain
- * - Exploitation
- * - Administration et Finances.

Le BCR est placé sous la responsabilité d'un Directeur, lequel est nommé, de même que les Chefs de Division, par décret pris en Conseil des Ministres, sur proposition du Ministre chargé de la Planification, de l'Economie et de l'Aménagement du Territoire.

Selon les besoins, et en accord avec le Directeur National du Recensement, le Directeur du BCR pourra solliciter l'affection ou le recrutement d'un personnel complémentaire.

B - Calendrier

Il s'agit ici d'une partie du calendrier qui part de la phase préparatoire à l'exécution du Recensement-Pilote. Par rapport au calendrier initial, un retard d'environ 6 mois est constaté.

1 - Phase préparatoire

1.1- Préparation préliminaire

En dehors du cadre institutionnel, celle ci s'est traduite:

- * - par la nomination des cadres du BCR: celle ci devait avoir lieu en juillet 1991, mais elle ne s'est passée qu'en mai 1992;

- * - en un examen critique de la Méthodologie des Recensements de 1970 et 1980. Celui ci était prévu pour août 1991.

De cet examen, il ressort que l'organisation générale, la méthode de collecte des données, la nature des questions posées, ainsi que le genre de personnel ont été différents d'un recensement à l'autre. Une attention particulière doit être accordée:

- au découpage géographique, pour minimiser les omissions et les doubles comptes;

- à la formation du personnel: ni trop courte, ni trop longue, mais le plus rapprochée possible du démarrage des travaux de terrain;

- à la campagne d'information: elle doit tenir compte du contexte actuel pour éviter des dérapages qui seraient difficiles à rattraper;

- à la durée de l'observation, etc...

L'objectif est d'obtenir des renseignements de bonne qualité à moindres coûts, dans les meilleurs délais et en perturbant le moins possible la vie des populations.

- * - par la rédaction d'un mémorandum à soumettre au Gouvernement. Celle ci était prévue pour septembre 1991, de même que les textes législatifs légalisant le RGPH. Ceux ci verront le jour en février 1992.

- * - par la nomination des cadres: prévue pour décembre 1991, elle n'est intervenue qu'en mai 1992.

La désignation et l'installation des différentes Commissions du Recensement, tant au niveau national qu'aux niveaux provincial et départemental devait avoir lieu en février 1992.

1.2 - Conception et élaboration des procédures et documents techniques

* - Le choix des sujets avec les utilisateurs, prévu pour janvier 1992 s'est produit dans sa grande majorité en juillet 1992;

* - L'élaboration de la Méthodologie était programmée pour février 1992. Devaient être circonscrits:

- a) les concepts, définitions et classifications;
- b) le questionnaire;
- c) les procédures de dénombrement;
- e) les programmes de saisie, traitement et tabulation

Le questionnaire est prêt à être testé. Quant aux concepts, définitions et classifications, cette partie ne demande qu'à être finalisée. Restent donc à voir les points c et e.

* - la liste des codes et des manuels divers, le plan de tabulation, d'analyse et de publication était prévu pour mars 1992. A ce jour, une ébauche de plan de tabulation existe.

* - le pré-test du questionnaire et des manuels, ainsi que l'exploitation de celui ci devaient se dérouler successivement en mars et avril 1992.

Tel est l'état du calendrier avant d'aborder la phase du Recensement-Pilote.

C - Moyens

Ils sont de trois types: humains, matériels, et financiers.

1 - Moyens humains

Dans sa phase de préparation, le projet avait estimé le personnel de terrain (en dehors des responsables du BCR) à 2280 Agents Recenseurs, 570 Contrôleurs, 60 Superviseurs, et 12 Coordonnateurs

La Division " Opérations de Terrain " estime leur répartition, compte tenu du poids démographique de chaque province, comme suit:

Province!	cantons!	Agents R!	Contrôleurs!	Sup !.	Coord.
Estuaire!	9 !	1245 !	311 !	33 !	1
dont					
LBV Comm!	- !	1214 !	304 !	32 !	2
Ht Ogooué!	23 !	218 !	54 !	6 !	1
My Ogooué!	11 !	35 !	9 !	1 !	1
Ngounié !	25 !	148 !	37 !	4 !	1

Nyanga	12	90	22	2	1
Og.Ivindo	15	52	13	1	1
Og. Lolo	10	62	16	2	1
Og.Marit.	9	310	77	8	2
WoleuNtem	18	120	30	3	1

2 - Moyens matériels

Ceux ci peuvent se répartir en 3 rubriques:

* - fongible

Il s'agit :

- des différents manuels à produire pour l'exécution du travail;
- des cartes de secteurs de dénombrement;
- des questionnaires;
- des bics, markers, crayons, et autres...

* - équipement de bureau

Dans sa phase préparatoire, le projet a retenu:

- 2 machines à écrire
- 1 photocopieur
- 1 appareil ronéo
- 10 armoires
- 1 table lumineuse
- 1 tireuse de plans
- 10 bureaux
- 12 fauteuils
- 10 chaises
- 10 tables
- 12 chaises de secrétariat/saisie
- du mobilier divers pour la codification
- 8 tables à dessin équipées
- 12 tables pour agents de saisie
- 1 table de réunion
- des étagères pour archivage

* - Equipement informatique

- 2 micro ordinateurs IBM PS/2 modèle 70/721, 110 MB de disque dur, lecteur de disquette 3i 1/2 et 5i 1/4, écran couleur;
- 12 micro ordinateurs IBM PS/2, modèle 50640 KB RAM, 30 MB de disque dur, lecteur de disquette 3i 1/2 et 5i 1/4, écran monochrome;
- 1 table de digitalisation;
- 2 imprimantes EPSON LQ2550
- 2 imprimantes EPSON LQ1050
- 2 imprimantes à laser
- 5 unités UPS

* - Matériel roulant

Pour la supervision: 3 véhicules PAJERO métal STE A/C

Pour les équipes de terrain:

- 18 L200 1*4 DSL STD
- 3 véhicules légers 4*4
- 20 mobylettes
- des embarcations à moteur

Notons que les véhicules doivent être équipés d'un système de transmission radio autonome. En outre, une provision doit être dégagée pour le fonctionnement et l'entretien de tous ces engins.

3 - Moyens financiers

(à voir avec la division " Administration et Finances "

D - Formation du personnel

La phase actuelle correspond dans le calendrier réel à la formation des agents cartographes (mi juillet 1992) qui précède la poursuite sur le terrain du découpage en aires censitaires. La cartographie doit démarrer juste avant le Recensement-Pilote.

Pour toute l'opération, la formation se fera en cascade.

Pour le Recensement-Pilote, les superviseurs, agents recenseurs et chefs de zone seront formés à partir de septembre 1992, apr les cadres du BCR, à Libreville et en provinces pour une durée d'environ 12 jours.

Quant à la formation des cadres du BCR, elle a débuté avec l'envoi d'un cadre de la Division " Exploitation " à Statistique Canada (Ottawa), dans un premier temps, et ensuite avec l'envoi de trois cadres de la même Division au BUCEN des Etats Unis (Washington).

Le Dénombrement doit avoir lieu en avril 1993. D'où la nécessité de s'en tenir au calendrier de la formation tel qu'il est formulé dans le document de projet:

- * - Formation des coordonnateurs à Libreville sur 12 jours en février 1993, par les cadres du BCR;
- * - Formation des superviseurs à Libreville sur 14 jours en février 1993, par les cadres du BCR et les coordonnateurs;
- * - Formation des agents recenseurs et contrôleurs sur place, à Libreville et en provinces en mars 1993, par les superviseurs.

E - Champ du Recensement

Celui-ci est exhaustif. Toute personne ayant passé la nuit du RGPH sur le territoire national doit être recensée. Ceci permet de faire ressortir:

- la population de fait
- la population de droit

F - Questionnaire et documents divers

Le questionnaire, dans sa mouture à l'usage du recensement-pilote est presque prêt en juillet 1992. Ne manquent plus que la confection des différents guides. Celui ci se distingue entre autres de celui du RGPH 80 par:

- la présentation de la localisation
- la prise en compte de l'handicap
- la prise en compte des migrations
- l'approfondissement des problèmes relatifs à l'Habitat
- l'existence d'un tableau récapitulatif.

III - Exécution du Recensement Général de la Population et de l'Habitat

A - Cartographie et pré-comptage des gabonais de " 17 ans et plus "

La cartographie du Recensement doit aboutir à l'élaboration ou à la mise à jour des cartes de localisation des types de groupement de l'habitat, en relation avec le découpage administratif du territoire national, ce qui est très utile pour la collecte de l'information démographique, dans la mesure où une cartographie bien faite permet d'améliorer la précision des résultats par un bon découpage du territoire en SDU et SDR.

Ce travail s'accompagnera d'une estimation de la population, et dans notre cas d'espèce, d'un pré-comptage des gabonais de " 17 ans et plus ".

La logistique roulante se composerait de:

- 1 véhicule 4*4 pour la supervision
- 5 véhicules 4*4 pour les équipes de terrain
- 11 mobylettes
- 2 hors bord

Le découpage du territoire devrait nous amener à:

- près de 150 ménages par SDR, soit environ 600 personnes
- près de 200 ménages par SDU, soit environ 800 personnes

L'estimation totale serait d'environ 2152 SD, dont 1230 SDR et 922 SDU.

Une phase de la campagne publicitaire a sa place ici, juste avant le recensement-pilote.

B- Le Recensement-Pilote

La mouture du questionnaire-test étant pratiquement à jour, il reste à rédiger les manuels et autres formulaires. Suivrait la mise en place des équipes après formation, et l'exécution du Recensement-Pilote.

Malgré le retard pris, l'opération doit avoir lieu sitôt après la Cartographie censitaire. Elle sera effectuée sur un échantillon de 12 SDU et 12 SDR choisis pour la circonstance dans des zones d'accès difficile.

Ses objectifs sont:

- * - le test du questionnaire et des différents documents qui l'accompagnent (guides de formation, manuels, divers imprimés de remplissage et de contrôle);

- * - le test de l'organisation pratique des travaux de terrain et des procédures de dénombrement;

- * - le test de la méthodologie d'exploitation des données et des différents programmes informatiques

Son évaluation permettra finalement la mise en forme définitive du questionnaire, des autres formulaires et documents, ainsi qu'un réajustement des programmes informatiques et de toute autre question méthodologique.

C - Révision de la Méthodologie

Dans l'évaluation des résultats du Recensement-Pilote, elle consistera à revoir de fond en comble le déroulement de l'opération, avec pour objectif de cerner les difficultés rencontrées et la manière d'y remédier:

- * - révision du questionnaire: quelles sont les variables à rejeter ou à rajouter ?

- * - révision de la formation: quels manuels revoir ?

- * - révision de la publicité: comment rémoduler le message censitaire pour qu'il soit mieux perçu ?

- * - révision des procédures informatiques

- * - révision du plan de tabulation

- * - révision des problèmes de logistique, etc ...

A cette révision de la Méthodologie, succède la grande campagne d'information qui précède le Dénombrement exhaustif.

D - Le Dénombrement

1- Recrutement

(NB: pour la formation, cf IID)

On recrutera :

- 2280 agents recenseurs (avec un volet de réserve de 128)

- 570 contrôleurs (1 pour 4 agents en moyenne et 32 de réserve)

- 60 superviseurs (1 pour 10 contrôleurs en moyenne et

- 6 de réserve)
- 12 coordonnateurs (1 coordonnateur par province
3 coordonnateurs pour LBV et POG)

Dès la fin de leur formation, les agents recenseurs et contrôleurs, munis du matériel nécessaire, seront acheminés dans leur zone respective de travail et procéderont dans un premier temps à la reconnaissance des SD et des Zones de Contrôle, ainsi qu'à la numérotation des habitations et des ménages.

La période retenue pour l'opération sur l'ensemble du territoire précède immédiatement celle du dénombrement.

La population résidente sera retenue pour la tabulation des résultats.

Les principaux sujets sont:

- a) - les caractéristiques de localisation et d'identification des ménages;
- b) - les caractéristiques de l'habitat occupé par le ménage;
- c) - les caractéristiques individuelles des personnes, à savoir: noms et prénoms, situation de résidence, lien de parenté avec le chef de ménage, sexe, date de naissance, ethnie ou nationalité, type d'handicap, situation matrimoniale, éducation, activité économique, migrations);
- d) - Fécondité et mortalité.

Des contrôles de qualité seront effectués par les contrôleurs et superviseurs au cours du dénombrement. Un remplissage correct du tableau récapitulatif permettra un dépouillement manuel rapide donnant les résultats préliminaires du RGPH.

Suivent les dernières vérifications et corrections, le rassemblement des dossiers par ordre hiérarchique et leur acheminement au BCR pour archivage et exploitation.

E - Enquête post-censitaire et évaluation du taux de couverture

L'échantillon de l'Enquête post-censitaire (EPC) sera tiré aléatoirement avec une distinction rural-urbain, et couvrira environ 36 SD.

Cette enquête se fera sur un support léger, en reprenant le dénombrement dans chaque SD tiré, suivant le questionnaire de l'enquête.

Le dépouillement par collationnement juxtaposera dossier enquête et dossier RGPH, section par section, ménage par ménage, individu par individu, pour estimer le degré de couverture du Dénombrement.

La période retenue pour cette phase de l'opération se situe en mai 1993.

F - Exploitation

1 - Archivage, contrôle et codification

Dès le départ, les questionnaires reçus au BCR sous forme de dossiers des SD sont soumis à un contrôle d'exhaustivité, avant l'archivage. Le but est de s'assurer que tous les dossiers ont bien regagné le BCR.

Au déla, une équipe " Contrôle/Codification " tournera avec un effectif de 26 personnes pendant 8 mois comme suit:

- * - 20 agents
- * - 5 contrôleurs, à raison de 1 pour 4 agents
- * - 1 responsable de la codification (cadre du BCR).

Cette équipe, chargée aussi du dépouillement des tableaux récapitulatifs des questionnaires, sortira les résultats préliminaires du RGPH au mois de juin 1993.

2 - Saisie, Traitement et Tabulation

A l'équipement figurant plus haut en C, il faudra rajouter des accessoires (onduleurs, cassettes bernouilli, logiciels de saisie, de tabulation et d'analyse, et divers autres disquettes, etc...).

La règle sera toujours de prévoir au moins une unité de réserve pour chaque catégorie de matériel, pour parer au problème des ruptures de stocks.

Le personnel sera composé de:

- 20 agents
- 5 chefs d'équipe
- 1 programmeur
- 1 responsable du traitement informatique
(cadre du BCR).

Un système de rotation en quart sera instauré pour les 2 premières catégories de personnel pendant les 9 mois que devra durer partie de l'opération.

La livraison et l'installation du matériel informatique est attendue

La saisie est immédiatement suivie de la correction et de la tabulation des données, pour aboutir à la sortie des tableaux statistiques des résultats du RGPH.

G - Evaluation et analyse des résultats du RGPH

Le début de cette phase de l'opération est prévu pour mai 1994. Celle ci doit durer 11 mois.

Elle suit la production des tableaux statistiques qui sont éventuellement préalablement corrigés après vérification.

Les cadres du BCR, associés à ceux des départements ministériels ayant participé à l'opération procèdent à l'évaluation et à l'analyse des données.

La synthèse des thèmes est la suivante:

- 1 - Structure de la population par sexe et âge;
- 2 - Etat matrimonial et nuptialité;

- 3 - Répartition spatiale;
- 4 - Education;
- 5 - Fécondité et mortalité;
- 6 - Activité économique de la population;
- 7 - Ménages et habitat;
- 8 - Migrations.

Dans un premier temp, ceux ci peuvent s'analyser à l'échelle du pays, de la province, du département.

Pour des niveaux plus fins, le chercheur se référera à la banque des données qui aura vu le jour.

La tenue d'un Séminaire-Atelier est envisagée pour cette phase Analyse, compte tenu de l'effectif réduit des cadres de conception (vers avril 1995).

H - Publication des résultats

Le plan de publication s'étale sur 3 grandes rubriques:

1 - Publication des résultats préliminaires, à partir du dépouillement manuel des tableaux récapitulatifs des questionnaires. Celle ci est requise pour avant fin juin 1993;

2 - Publication des résultats bruts (tableaux statistiques);

3 - Publication des résultats analysés selon les thèmes retenus;

4 - Publication du rapport méthodologique.

IV - Conclusion

Le présent travail ne peut pas en avoir, puisqu'il ne fait que lancer le débat sur l'approche méthodologique de l'ensemble de l'opération./-

A Libreville le 16/07/1992

La Division Méthodologie-Analyse-Publication